

POLITIQUE DE QUALITE

C'est la politique de BCC-CBC d'évaluer d'une manière professionnelle et ouverte, les systèmes de qualité et autres systèmes de gestion d'entreprises dans lequel l'importance de l'impartialité n'est pas perdu de vue. Lors d'un examen préliminaire des dossiers, selon un processus défini, nous éviter les conflits d'intérêts. Une méthode objective assure que notre approche de nos activités dans le domaine de la certification des systèmes de gestion, processus et procédures est sérieuse. Le système de gestion a été préparé et est entretenu conformément aux exigences de la partie applicable de la norme ISO/CEI 17021 et les normes de qualité nationales et internationales applicables.

La direction de BCC-CBC, comme indiqué dans l'organigramme, a donné pouvoir à des représentants pour les points suivants :

- Le développement de la politique et la mise en place des processus et procédures en ce qui concerne ses travaux*
- Suivi de l'application des politiques, processus et procédures*
- S'assurer de l'impartialité*
- Surveiller ses finances*
- Le développement des services et des programmes de certification des systèmes de gestion*

Pour atteindre cet objectif un système de gestion performant a été mis en place. Des procédures et formulaires de haut niveau sont tenue à jour et revus régulièrement et en apportant des améliorations si nécessaire.

BCC-CBC a mis à disposition pour les régions géographiques opérationnelles et maintien des informations suivante :

- Le processus de vérification*
- Les processus d'octroi, refusant, entretenir, réparer, suspendre, renouvellement ou révoquer la certification ou étendre ou restreindre la portée de la certification.*
- Les types de systèmes de gestion et les systèmes de certification dans laquelle ils travaillent.*
- L'utilisation du logo du nom et de la certification.*
- Les processus utilisés pour traiter les demandes d'information, de plaintes et de recours.*
- La politique d'impartialité.*

Le Centre belge de Certification veille à ce que toutes les informations du client, autre que les sources du client lui-même, sont considérées comme confidentielles.

Le personnel est choisi avec soin et est tenu informé des formations régulières des lois et des règlements. Les compétences requises pour l'ensemble du personnel sont prévues dans les processus et procédures en conformité avec les exigences de la partie applicable de la norme ISO/CEI 17021.

BCC-CBC dispose de procédures pour l'examen du système de gestion avec des intervalles planifiés, pour s'assurer qu'elles sont constamment adaptées, adéquate et effective. Les examens sont faites au moins une fois par an.

L'évaluation annuelle du système de gestion par la direction évalue les entrées tel que requis par la norme et elle prend les décisions nécessaires concernant :

- Amélioration de l'efficacité du système de gestion et processus*
- Améliorer les services de certification liés à se conformer à la partie applicable de ISO/CEI 17021*
- L'obligation pour les ressources*
- La révision de la politique et les objectifs de l'organisation.*

ir. Willy De Backer